

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU MERCREDI 25 AOUT 2021 à 20h30

**Présents** : BRUNEL Didier, VIGNOBOUL Cécile, TEISSEDRE Murielle, VIGOUROUX Didier, ALLE Jean-Louis, ALIBERT Lucien, BOUQUET Stéphanie, BUGEAUD Eliane, CAYROCHE Marie-Xristine, CAYROCHE Pierre, JOURDAN-OSTY Florence, LAURENS Sébastien, MONTCHAMP Axelle, ROL Sébastien.

**Représentés** : RUNEL Fanny par BRUNEL Didier

### DELIBERATIONS

#### 1) Convention constitutive de groupement de commandes SDEE

Dans le cadre des travaux de réfection des réseaux situés sur la traversée du Chastel-Nouvel par la RD806, il a été convenu que le SDEE procède à la mise en discrétion des réseaux de distribution publique d'électricité.

Pour optimiser la mise en œuvre de ces travaux, il a été décidé de regrouper la commune et le SDEE dans un groupement de commandes.

Monsieur le Maire propose de valider la convention de groupement de commandes avec le SDEE.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

#### 2) Clôture de régie

Dans un souci d'efficacité et de sécurité juridique, la trésorerie demande à la commune de clôturer une régie inactive, ouverte pour l'encaissement des photocopies.

Monsieur le Maire propose de valider la clôture de la régie « photocopies ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

#### 3) Modification simplifiée du PLU n°14 : modalités de la mise à disposition du public

Après avoir soumis le projet de modification simplifiée du PLU n°14 aux PPA, la prochaine étape consiste en la mise à disposition du public du projet pour observations.

Il est proposé de permettre au public de se présenter tous les vendredis après-midis pendant un mois pour émettre des observations sur le projet de modification simplifiée. Un registre sera disponible au secrétariat de mairie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

#### **4) Modification du règlement de la zone N du PLU**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de procéder à la modification du PLU afin de changer le règlement de la zone N à l'article 11. En effet il est prévu dans cet article que les constructions existantes pourront changer de destination en gardant leur bâti en l'état. Il est impossible dans certains cas de garder les murs et toiture en l'état pour réaliser des habitations. Il convient donc de changer le règlement sur ce point et sur ce point seulement afin de permettre toute transformation utile pour créer un habitat. Le reste du règlement de la zone N reste identique ainsi une extension de 30 m<sup>2</sup> est possible et une annexe peut être construite.

Nous allons donc faire un courrier à la DDT afin qu'elle puisse saisir la CDPENAF (La commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers). Cette commission pourra ensuite statuer sur notre dossier.

Après une première réunion avec Mme MARY, nous avons pu échanger également sur la nécessité ou non de réaliser une révision de notre PLU. Il semblerait qu'en l'état actuel il n'y ait aucune urgence à procéder à cette révision car celle-ci pourrait nous amener à retirer certaines parcelles de la zone constructible.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à la majorité (1 abstention) la proposition de Monsieur le Maire.

#### **5) Création d'un budget lotissement M14**

Monsieur le Maire expose la nécessité de créer un budget annexe pour réaliser les deux lotissements communaux que nous avons déjà évoqué en conseil municipal. Nous avons eu une première réunion avec Monsieur SCHWANDER de la trésorerie qui nous a indiqué les modalités à suivre pour créer un budget annexe soumis au régime de la TVA. Ce budget dissocié du budget principal sera voté au même titre que l'ensemble des budgets en appliquant les règles identiques.

En tant que collectivité nous ne sommes pas soumis à la taxe sur les plus-values, en revanche, la commune perdra le montant de la TVA sur la différence positive entre les ventes et les achats.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

#### **6) Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire rappelle la démarche de recrutement d'un/e secrétaire de mairie pour remplacer Emmanuelle PALPACUER. Dans la perspective du futur recrutement, il

convient d'anticiper la création du poste pour le rendre disponible le plus rapidement possible lors de la décision finale.

Il est donc proposé la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, correspondant aux compétences attendues pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

### **7) Suppression d'un emploi de rédacteur**

Monsieur le Maire rappelle le départ d'Emmanuelle PALPACUER au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Son poste de rédacteur territorial étant vacant depuis cette date, il est judicieux de le supprimer, faute de personnel à nommer sur ce grade.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

### **8) Fonds de concours SDEE pour les travaux place de l'Eglise**

Suite aux travaux d'électrification de la place de l'Eglise, le SDEE sollicite la commune pour le versement d'un fonds de concours en application des règles de participation des communes et de leurs groupements.

Le montant total de la participation communale s'élève à 3 484,10 € HT (soit une participation de 40% du montant total HT). Le reste des dépenses est pris en charge par le SDEE.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

### **9) Achat de pierres à bâtir**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la proposition faite par Mr Sylvain CAUSSE de nous céder des pierres en gré du pays suite à la rénovation qu'il réalise sur une ancienne bâtisse du vieux village. Ce type d'achat a déjà eu lieu par le passé avec d'autres administrés et l'acquisition de pierres de ce type est très intéressante pour envisager de futures reprises de murs ou de nouvelles constructions.

Cet achat serait établi sur la base identique à celle déjà réalisée par la collectivité c'est-à-dire 40 € le m<sup>3</sup>.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

## 10) Acquisition foncière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'acquérir la parcelle AT 78 à Monsieur Christian DELON pour permettre la réalisation du projet d'agrandissement de la rue en démolissant le bâti gênant situé sur un emplacement réservé du PLU.

Monsieur le Maire propose d'acquérir cette parcelle de 21,1 m<sup>2</sup> au prix de 7 €/m<sup>2</sup> pour un total de 147,70 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

## SUJETS A ABORDER

### Entretien des bâtiments communaux (changement fournisseur gaz et changement chaudière)

Suite aux demandes faites par nos locataires sur les logements de l'ancienne vicairie et de l'ancienne école, Monsieur le Maire expose les devis qui ont été faits.

Pour la vicairie il est utile de changer de fournisseur de gaz car le prestataire actuel proposait le gaz au prix de 2200 € la tonne, le nouveau prestataire Vito gaz grâce à une convention passée avec l'AMF propose le gaz à 1000 € la tonne. Après vérification et contrairement aux dires du locataire actuel la consommation est normale par rapport au logement, vu que la chaudière à gaz est neuve, le cout du chauffage pour l'année sera tout à fait abordable. Le cout de l'opération pour la collectivité est faible (environ 100 €) car la caution de la cuve qui va nous être remboursée est de 990 €, la nouvelle caution est de 360 € et la participation au remplacement de la cuve est de 700 €.

En ce qui concerne l'ancienne école, la problématique est complètement différente car la chaudière à fioul actuelle est assez ancienne et elle n'a jamais fonctionné normalement, il convient donc de changer la chaudière. Après une étude comparative approfondie, il apparait judicieux de mettre en place une nouvelle chaudière fioul. Au vu de l'urgence nous avons validé le devis en réunion adjoints pour que le locataire ne se trouve pas sans chauffage ni eau chaude. Le devis validé est présenté et s'élève à 7 530.52 € ttc.

### Travaux de la place de l'Eglise

Une réunion a eu lieu en mairie avec les enfants de l'école publique dans le cadre d'une demande faite par la directrice auprès du CAUE. Le compte rendu fait par les enfants du 3<sup>ème</sup> cycle était très intéressant et faisait apparaitre les différents points que nous avons déjà perçu mais d'autres points aussi ont pu être souligné : la sécurité, la mise en valeur

de la place, le respect de l'environnement avec des matériaux naturels, la mise en place d'un point AEP, la plantation de végétaux, un endroit pour ranger les vélos...

Les travaux ont débuté avec un peu de retard, plusieurs réunions de chantier ont eu lieu sur site et une réunion d'information avec les riverains les plus proches a eu lieu le 25 juillet avant le début des travaux.

L'entreprise Colas qui a été retenue dans le cadre du groupement de commande avec le SDEE pour le programme voirie a sous-traité la partie réseau à la SLTP pour que les travaux commencent plus rapidement. Dès le début septembre la Colas viendra finir le chantier en réalisant les travaux de surface, bordures, enrobés et béton désactivé. La fin des travaux sera tardive car les murs de soutènement du futur jardin ne seront pas réalisés avant fin octobre.

Nous avons fait des recherches pour alimenter les fontaines par le biais d'une source, nous mettrons tout en œuvre pour pouvoir réaliser cet aménagement très attendu par le CM et aussi par la population en retrouvant une alimentation normale pour nos deux fontaines.

### Consultation RD806

Après plusieurs relances et beaucoup de détermination, nous avons enfin pu avoir le dossier complet de consultation des entreprises établi par le cabinet Amat. Nous avons pris du retard mais le dossier a été mis en ligne le 17 août pour une réponse des entreprises obligatoire avant le 17 septembre. Le début des travaux est prévu pour la mi-octobre. Je précise un point très important, nous sommes revenus au projet initial avec la tranche ferme sur la partie centrale et la tranche conditionnelle sur les parties extérieures. En effet, la subvention demandée et obtenue auprès de la région était faite dans ce sens.

En ce qui concerne les acquisitions foncières des parcelles de Mr Bestion et de Mme Brager, elles sont en cours mais nous avons leurs accords oraux. Pour le mur au-dessus de la route au droit de la parcelle de Mme Delrieu, nous avons eu un premier contact en mairie mais aucun accord pour l'instant. La reprise de ce mur nous permettrait de mettre en valeur la stèle érigée en l'honneur de Bernard Domec.

### Travaux en régie

Plusieurs travaux importants ont été réalisés cette année par les agents techniques, après la réalisation de l'enrochement soutenant le jardin du square du 19 mars, les agents ont finalisé la balançoire qui est très appréciée de tous. Ils ont également réalisé plusieurs travaux de mise à niveau et entretien dans l'école.

Sur le parking devant la salle intergénérationnelle ils ont construit en intégralité un abri à vélo pour les locataires. Cette construction apporte une valeur ajoutée à nos trois logements.

Ils ont également repris l'ensemble de la signalétique du parcours de santé et mis en place les panneaux d'interdiction sur les aires de jeux.

Pour finir, ils ont repris le béton désactivé au droit du carrefour devant la mairie.

Les photos viennent faire appui aux différentes réalisations citées.

Monsieur le Maire tient à souligner leur implication et la motivation dont ils font preuve dans le travail qu'ils réalisent.

### Travaux aux vestiaires du stade

Le président de l'AS chastelloise lors de l'AG avait fait la demande d'acheter la fourniture de matériaux afin de réaliser la rénovation des vestiaires du stade. C'est tout une équipe de bénévoles qui ont œuvré gracieusement pour la réalisation des travaux. Les travaux consistaient à reprendre le faux plafond, l'électricité, mais également reprendre la peinture des murs de l'ensemble des vestiaires. Monsieur le Maire tient à féliciter et à remercier tous ceux qui ont participé à cette action. On retrouve là l'esprit associatif et l'implication au service des autres pour la collectivité.

### Lotissements communaux

Nous avons reçu les plans de découpage des deux lotissements communaux réalisés par le cabinet Falcon, à ce jour nous avons trois réservations pour le lotissement Badaroux et nous sommes en attente de la procédure à mettre en place pour la conception du lotissement Laurans (terrain des sœurs) afin de pouvoir proposer des lots mieux adaptés à la demande et à la réalisation du lotissement. La projection des deux plans ouvre la discussion sur les aménagements à prévoir.

### DETR Coulagnet et prix de l'eau

Suite à notre demande de DETR (la seule cette année) pour la mise en place d'un réseau de distribution AEP sur Coulagnet, nous avons eu une réponse favorable de l'état, pour un montant de 198 900 € malgré tout un peu inférieure à notre intention. Nous allons déposer le dossier dans le cadre des contrats territoriaux du département d'ici la fin de l'année pour obtenir une subvention supplémentaire, le reste devra se financer par un emprunt. Pour rappel nous avons deux ans pour débiter les travaux et 4 ans pour les réaliser.

Nous devons également faire chiffrer l'aménagement complet du hameau. En effet avec la mise en place du réseau de distribution d'eau nous devons réaliser les enfouissements des réseaux et aménager les voies.

Sur le même sujet nous avons une réunion en CCRM avec l'agence Adour Garonne pour évoquer le prix de l'eau et les subventions qui vont en découler. Le prix de l'eau pour l'agence ne cesse de devoir augmenter pour se situer aux alentours des 2€ à 2€50 d'ici 2026 lorsque l'AEP va devenir compétence CC sauf s'il nous donne la possibilité d'utiliser la minorité de blocage comme en 2020.

A ce jour nous sommes à 1.48 € le m<sup>3</sup> d'eau donc inférieur au seuil. Nous ne pourrons donc pas obtenir une aide de l'agence. Les aides de l'agence concernant l'AEP ne couvrent que les études, en aucun cas les ouvrages !

## Réseau EU au lotissement des Terrasses

Une intervention de la CCRM a eu lieu au lotissement des terrasses pour essayer de traiter le problème lié aux eaux pluviales. Une conduite a été remplacée avec un diamètre plus important en donnant une pente plus régulière. Un branchement réalisé par erreur dans la maison de Mr Renouard a été repris par chrysalide.

Il faudra voir lors des prochains orages le résultat de cette intervention en espérant que les nuisances soient supprimées.

## Changement porte de l'école

Monsieur le Maire a demandé un devis aux entreprises pour le remplacement de la porte principale de l'école qui ne ferme plus vraiment. Après avoir reçu plusieurs propositions, il s'avère que l'entreprise Imbert est la mieux placée pour faire cette intervention.

Monsieur le Maire propose de valider ce devis d'autant plus que l'entreprise nous doit la réalisation de travaux suite à son intervention sur le multiservice à hauteur 1 500 €.

## Recrutement au secrétariat de mairie et ATSEM

Madame Jessica ALVES en poste sur l'école publique en tant qu'ATSEM nous a fait part début juillet de sa volonté de quitter l'école publique. Madame Cécile VIGNOBOUL a donc lancé immédiatement le recrutement pour ce remplacement. Nous avons reçu plusieurs candidatures et nous avons retenu une personne : il s'agit de Madame Kelly PEREIRA. Le poste à pourvoir est de 15 heures hebdomadaires lissées sur l'année.

Dans le même temps nous avons lancé et mis en ligne le recrutement pour le poste de secrétariat de mairie en remplacement d'Emmanuelle PALPACUER. A ce jour nous avons plusieurs pistes mais nous n'avons rien validé.

Nous avons eu une demande de Madame Claudette BONNAL pour avoir l'autorisation de travailler sur un autre emploi pour un autre employeur, Monsieur le Maire a adressé une réponse favorable. Pour information elle travaille 22h par semaine, au-delà de 24h30 le travail pour un autre employeur est interdit.